

CONSEIL D'ORIENTATION DE L'ÉDITION PUBLIQUE ET DE L'INFORMATION ADMINISTRATIVE



Données à fort potentiel
socio-économique :
recommandation
relative aux données adresses

Formation spécialisée « Mise à disposition et valorisation des données publiques »

Décembre 2012

La formation spécialisée « Mise à disposition et valorisation des données publiques » du COEPIA a examiné lors de la réunion du 19 juin 2012 la question des données adresses et leur impact socio-économique. Cette séance a été illustrée par des témoignages de l'Association française pour l'information géographique (AFIGEO) regroupant des acteurs publics et privés, et un réutilisateur de données adresses. Cette recommandation vise exclusivement la partie non nominative de l'adresse (voirie, numéro, commune, etc.).

La réutilisation de la donnée adresse géoréférencée est un enjeu majeur à l'ère numérique :

- impact économique : pour les acteurs économiques tels que les sociétés de vente par correspondance (VPC), les gestionnaires de réseaux, les sociétés de géolocalisation, disposer d'une base d'adresses fiable est une source d'efficacité ;
- impact social : pour les services sociaux, avoir un accès fiable aux citoyens est un enjeu majeur. Une adresse erronée ou imprécise peut ralentir considérablement l'arrivée des secours ;
- impact sur la modernisation des services publics : la mutualisation de données adresse entre administrations contribue pleinement à leur modernisation, évitant notamment la duplication des dépenses de mise à jour.

Si la source de l'information provient toujours des communes chargées de désigner et de numérotter les voies, celle-ci est récupérée par de nombreux acteurs publics sans coordination pour des usages très variés :

- la Poste : elle gère une base de 35 millions d'adresses, non géolocalisées, pour remplir sa mission d'acheminement du courrier. La diffusion de cette base génère une recette annuelle estimée à 3 millions d'euros ;
- l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) : dans le cadre de sa mission de favoriser l'accès des services publics aux citoyens, l'institut tient à jour la base Adresse du Répertoire géographique à grande échelle (RGE) contenant 26 millions d'adresses géolocalisées ;
- la Direction générale des finances publiques (DGFIP) : pour les besoins de recouvrement de l'impôt, la DGFIP entretient une base de données sur les parcelles cadastrales, le nom de la voie et le numéro associé. Cette base comporte 22 millions d'adresses. Or seules les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation d'informer la DGFIP des nouvelles dénominations de voiries ;
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : pour les besoins du recensement, l'INSEE a constitué une base d'adresses géolocalisées « Répertoire d'immeubles localisés » (RIL) sur les communes de plus de 10 000 habitants. Cette base comporte 5 millions d'adresses pour 14 millions de logements, entretenue avec les communes concernées.

L'ensemble des collectivités territoriales et services départementaux d'incendie et de secours, ainsi que de nombreux acteurs privés (VPC, réseaux, géolocalisation) entretiennent également des bases adresses.

La duplication du nombre d'acteurs entretenant des bases adresses est loin de constituer un optimum, dupliquant les coûts de mise à jour et diminuant l'interopérabilité entre les différentes bases. L'absence d'une procédure standardisée et systématique de remontée d'information suite à la création ou la modification d'adresses entraîne là encore un manque d'efficacité. La Poste estime par exemple que tous les ans, environ 300 millions de lettres ou de colis sont retournés à leur expéditeur à cause d'une adresse incorrecte.

Sur la base de ces constats, le rapport de l'AFIGEO « *Pour une politique nationale de la donnée Adresse* »¹ préconise une gouvernance partagée de la normalisation de l'adresse au niveau national impliquant les principaux acteurs (IGN, La Poste, DGFIP, INSEE), ainsi qu'au niveau local avec l'implication de représentants de maires. L'AFIGEO a proposé à l'IGN, La Poste et l'AMF de lancer une étude de préfiguration en 2012 devant aboutir à la création d'une base de référence nationale et un guichet unique permettant à l'ensemble des acteurs de mettre à jour les données adresse et d'y accéder pour leurs propres besoins.

*
* *

Compte tenu de ces éléments, le COEPIA recommande qu'au regard des enjeux économiques et sociaux de la donnée adresse, la création d'un référentiel commun d'adresses géoréférencées soit reconnu comme un axe majeur de modernisation de l'État et qu'une étude soit rapidement menée afin de préciser les conditions dans lesquelles cet objectif pourra être atteint, notamment en termes de moyens et de calendrier.

Le COEPIA recommande que l'ensemble des parties prenantes soient associées à cette étude pour s'assurer que le référentiel unique créé puisse servir de socle commun à l'ensemble des administrations tant nationales que locales.

Cette étude devra notamment aborder les modalités techniques des procédures de mise à jour et de centralisation des informations produites par les communes, mais également le rôle potentiel et les modalités d'une participation citoyenne pour la fiabilisation des données.

Enfin, l'étude devra prendre en compte la question de la diffusion des données adresses auprès des acteurs privés. S'agissant d'un marché concurrentiel, déjà structuré, les pouvoirs publics doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption de livraisons de ces données auprès des acteurs privés et s'assurer que les nouvelles modalités de diffusion soient transparentes et communiquées au préalable. Si les travaux menés aboutissent à un changement du modèle économique, une analyse devra être menée au regard du droit de la concurrence.

¹ « *Pour une politique nationale de la donnée Adresse* », rapport du groupe de travail Adresse de l'AFIGEO (décembre 2011)